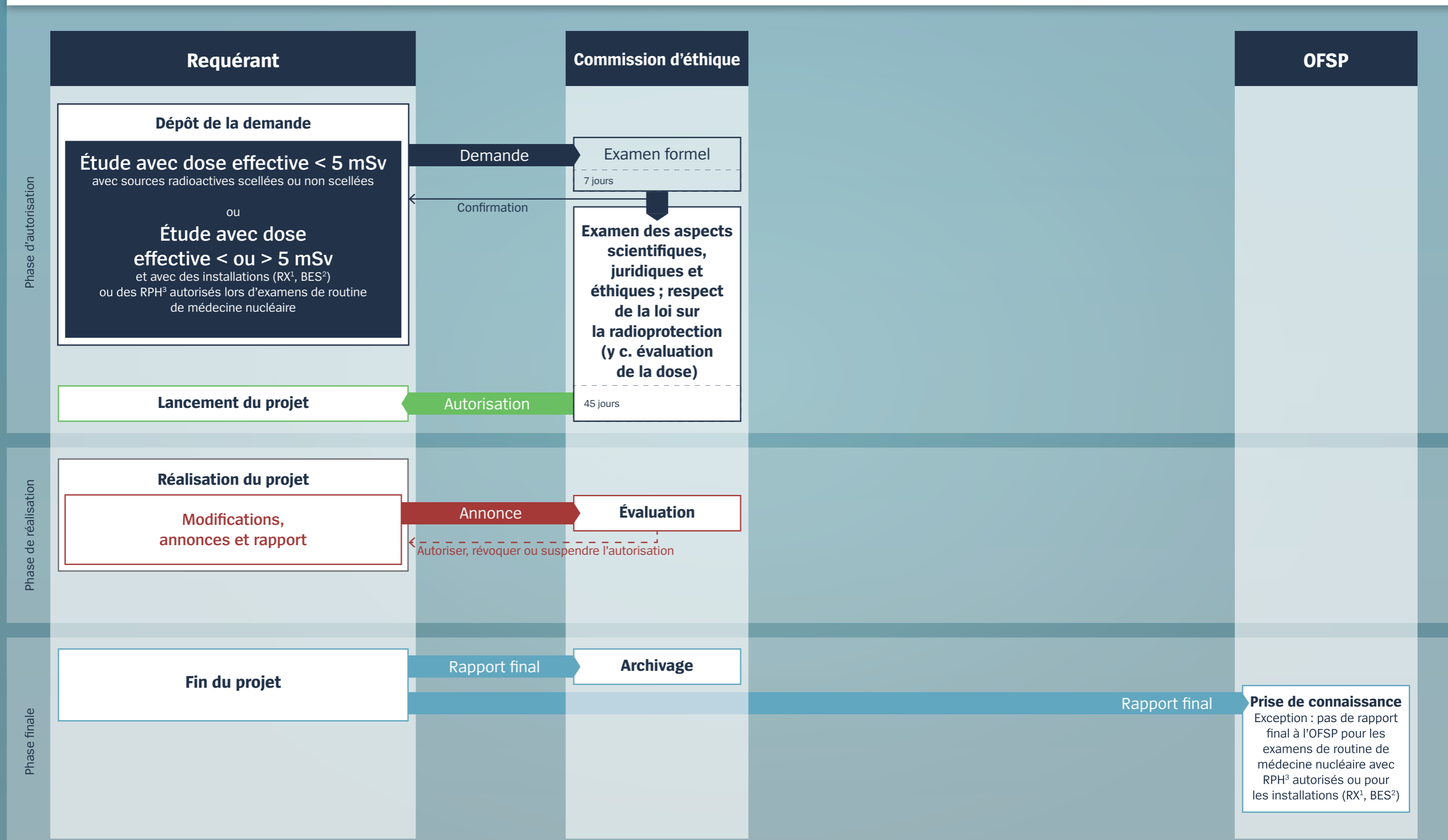


Procédure pour :

Essais cliniques portant sur tout type d'intervention

Examens d'accompagnement avec sources radioactives

Essais pour lesquels l'art. 28, al. 2, OClin ne s'applique pas



Textes législatifs pertinents :

Phase d'autorisation
Art. 25 et 28 OClin, Annexe 3, ch. 5, OClin
Art. 28 ORaP (valeurs limites de dose)

Phase de réalisation
Art. 41 et 42 OClin

Phase finale
Art. 44 OClin

¹ RX : rayons X

² BES : imagerie avec accélérateur

³ RPH : produits radiopharmaceutiques